

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 23 juin 2026

Convocation
Date : 17/06/2026
Affichée ou mise en
ligne le : 17/06/2026

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET SPANC

Délibération n°
122-CC230626

Nombre de Membres :
- En exercice : 44
- Présents : 29
- Pouvoirs : 7
- Votants : 36
- Absents : 8

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain
Secrétaire de séance : Madame Eugénie ALVES

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Résultats :
- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Madame ALVES Eugénie	Madame HINQUE Sarah
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur BERTINATTI Joël	Madame LAOUAMER Wassila
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur LAPIE Dominique
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur DELAMARE Jacques	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur MEDIONI Régis
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur FRACHON Hugues	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TAQUET Florence
Madame HECQUET Sonia	

Liste des délibérations
Affichée ou mise en
ligne le : 24/06/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

03 JUL. 2026

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Monsieur GAUDION Philippe
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Madame ESTARDIER Maya à Monsieur DELAMARE Jacques
Madame HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame CARDOËN Catherine

Paraphes	
AE	AB

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
 Monsieur BLOT Laurent
 Monsieur GUGLIERI Mathieu
 Monsieur PATRIA Alexis
 Monsieur ROLAND Dimitri
 Monsieur TACCONE André
 Madame TONDELLIER Viviane
 Madame TRACA Carole

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 29 présents et 7 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'assemblée délibérante que,

Les résultats du budget annexe SPANC se présentent comme suit :

Section d'exploitation

Section	Réalizations 2025		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	15 383,34 €	14 994,45 €	-388,89 €
Totaux	15 383,34 €	14 994,45 €	-388,89 €

Section	Reports des années précédentes		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement		12 243,49 €	12 243,49 €
Totaux	0,00 €	12 243,49 €	12 243,49 €

Section	Résultat cumulé au 31/12/2025		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	15 383,34 €	27 237,94 €	11 854,60 €
Totaux	15 383,34 €	27 237,94 €	11 854,60 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget annexe SPANC présente un déficit de 388,89€. Ce budget annexe ne dispose pas de section d'investissement.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation soit 11 854,60 € à la section d'exploitation au compte 002, en recettes.

Paraphes	
AC	AB

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 03 juin 2026 ;

Considérant que le budget annexe SPANC ne dispose pas de section d'investissement, les résultats de l'exercice 2025 doivent être affectés à la section d'exploitation.

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'AFFECTER les résultats du budget annexe SPANC de 11 854,60 € en section d'exploitation au compte 002 (recettes)

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

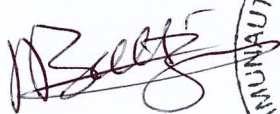
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **03 JUL. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **03 JUL. 2026**

Fait à Senlis, le **03 JUL. 2026**

Alain BATTAGLIA



Madame Eugénie ALVES



Secrétaire de séance

*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr